

Le Travailleur rural : bulletin
trimestriel de la Fédération
des syndicats de cultivateurs
de la région de Moulins : [...]

Fédération des syndicats de cultivateurs de la région de Moulins.
Auteur du texte. Le Travailleur rural : bulletin trimestriel de la
Fédération des syndicats de cultivateurs de la région de Moulins :
paraissant en février, mai, août et novembre ["puis" paraissant en
mars, juin, septembre et décembre]. 08/1906.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

58.420

1906

1909 à 1911

1906 (premier volume)

1909

~~1909~~

Travailleur Rural

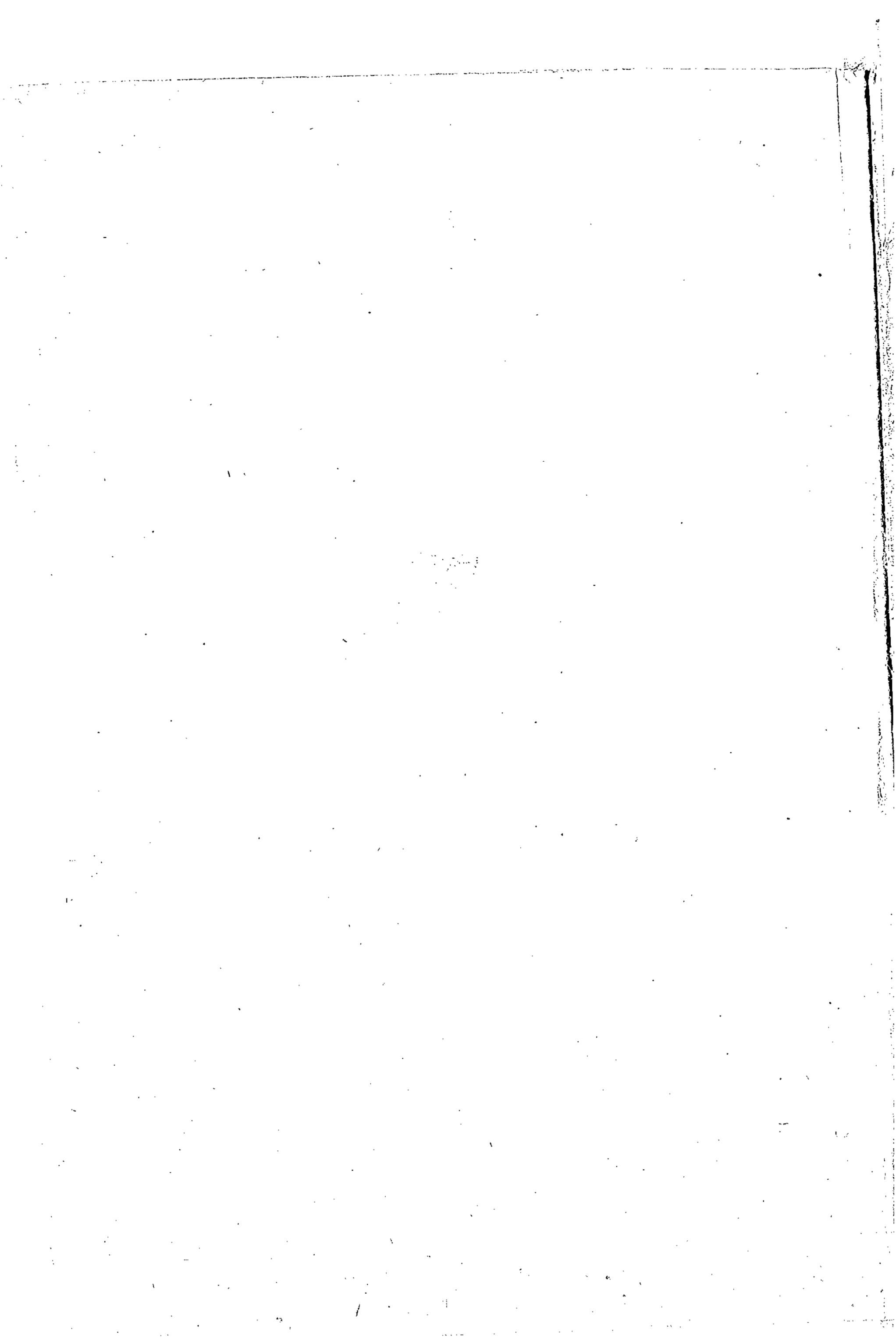
58.420

Travailleur (le), Rural

1906

1909 à 1911

Collier



unique

ÈRE ANNÉE. — NUMÉRO 3

AOUT 1906

Le Travailleur Rural

Bulletin trimestriel de la Fédération des Syndicats de Cultivateurs
de la Région de Moulins

PARAISANT EN FÉVRIER, MAI, AOUT ET NOVEMBRE

ABONNEMENTS : pour les Syndiqués, 0 fr. 60
pour les non Syndiqués, 1 franc

PRIX DU NUMÉRO : 0 fr. 25

Les Abonnements se font pour un An et partent du Numéro de Février

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin à Emile GUILLAUMIN
Secrétaire de la Rédaction, à Ygrande (Allier)

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

SOMMAIRE :

Impressions de Propagande (M. BERNARD).
Pour servir d'introduction à une future étude (Emile GUILLAUMIN).
Bibliothèques.
Echos.
Humanité bourgeoise (Henri SANS GÈNE).
Une Ligue contre la désertion des campagnes.
Pensées à méditer.
Lecture : En Vendée (Gustave GEFROY).
Couverture : Aux Cultivateurs. — Ce qu'il faut lire. — Les Dépositaires du Bulletin.

Jo

58420

Aux Cultivateurs

Les Syndicats de Cultivateurs de Bourbon-l'Archambault, Lusigny, Gennetines, Chézy, Thionne, Montoldre, Lafeline, Besson et Jaligny, forment une fédération unique. Ils poursuivent le même but qui est d'améliorer la condition matérielle, de relever le niveau intellectuel et moral des travailleurs de la terre.

Pour arriver plus tôt à une action efficace, le Bureau de la Fédération souhaite : 1° voir venir un grand nombre d'adhérents nouveaux aux syndicats déjà existants ; 2° voir se créer des syndicats dans toutes les localités où il n'en existe pas (1).

Cultivateurs intelligents qui voulez un avenir meilleur pour vous et pour vos enfants, écoutez cet appel, *rappelez-vous que l'union fait la force*, et que rien ne résiste à la force, pas même l'injustice.

Cultivateurs intelligents, syndiquez-vous !

Par le Syndicat, nous obtiendrons : une diminution de prix pour les fermiers exploitants, métayers, locataires ; la suppression des corvées et redevances qui, supprimées légalement par la Révolution française, existent encore en fait, des bâtiments d'habitation plus confortables et plus sains, des bâtiments d'exploitation en rapport avec les conditions de la culture moderne ; l'amélioration de nos chemins et de nos cours ; de n'être jamais inquiétés pour les actes de notre vie privée ; que nos représentants au Parlement ne nous tiennent pas pour quantité négligeable et nous fassent les mêmes avantages qu'à nos frères des usines ; de nous procurer à bon compte des marchandises de bonne qualité. Et nous apprendrons à nous apprécier, à nous entraider, à nous aimer.

Si vous venez à nous, ce programme se réalisera, non pas certes en six mois, mais peut-être en moins de dix ans. Agissons, persévérons, ayons confiance.

(1). Les camarades qui voudraient tenter de créer un syndicat dans leur commune, peuvent s'adresser, pour tous renseignements, au camarade Michel Bernard, Secrétaire-Général de la Fédération, à Bourbon-l'Archambault, qui ira même donner une conférence, s'il y a lieu.

A propos des Conférences de Propagande



IMPRESSIONS

La première de cette année 1906 fut donnée à Saint-Menoux. Le temps était beau ; il y eut foule.

Pendant tout le temps que les camarades envoyés dans cette commune exposèrent leurs idées sur les syndicats en général et particulièrement sur les syndicats de cultivateurs, le silence fut à peu près complet.

Tous les cultivateurs présents acquiesçaient à ces idées nouvelles, qu'ils entendaient développer pour la première fois.

De temps en temps, un murmure approbateur courait par toute la salle. Nos amis auguraient bien de cette réunion.

Mais lorsqu'ils eurent fini l'exposé de leur programme et que ce fut le moment de recueillir les adhésions au nouveau syndicat, la plupart de leurs auditeurs disparurent ; d'autres se grattèrent l'oreille un instant et finirent par s'en aller aussi. Il en resta une vingtaine, qui, heureusement, et sans hésiter, apposèrent leur signature. Un bureau provisoire fut nommé, le Syndicat restant en formation pour attendre de nouveaux adhérents.

La deuxième eut lieu à Souvigny. Temps horrible, il tomba de l'eau toute la journée.

Dans la salle, une trentaine de cultivateurs, les plus sincères et les plus intelligents sans doute, qui, malgré la pluie, étaient venus entendre nos amis.

Avec ce petit nombre, la conférence prit un ton familial, et ce fut dans le plus grand calme que nos camarades purent s'expliquer et répondre à ceux qui demandaient des explications.

Aussi, en fin de réunion, presque tous les présents vinrent avec empressement donner leur adhésion.

Le bureau fut nommé et le Syndicat constitué séance tenante.

Nous avons à cœur de dire que dans ces deux communes, nos camarades furent reçus avec une grande amabilité par les cultivateurs intelligents, qui avaient pris l'initiative de fonder chez eux un syndicat et qui avaient demandé le concours de nos propagandistes.

Nous ne pouvons cependant nous empêcher de nous poser ces deux questions :

Pourquoi les cultivateurs de Saint-Menoux ont-ils fui en si grand nombre ?

Pourquoi ceux de Souvigny sont-ils venus si peu nombreux ?

Ce sont certainement les mêmes causes qui firent fuir les uns et empêchèrent les autres de venir.

C'est parce que des habitudes séculaires font que les cultivateurs, en général, sont rebelles à toute idée nouvelle.

Ils se croient tenus à l'obéissance passive envers tous ceux qui les dominent par la richesse.

C'est l'obéissance à leurs propriétaires ; c'est l'obéissance à leurs fermiers généraux ; c'est l'obéissance aux gardes ; c'est l'obéissance sans réplique à tout homme bien mis, parlant fort et d'une manière autoritaire.

Jo
58420

Les cultivateurs de Saint-Menoux ont fui, parce qu'ils ont vu en imagination la figure rouge de colère d'un de ces messieurs, les menaçant de la Saint-Martin.

Peut-être un peu aussi pour des raisons pécuniaires ; leurs maîtres ne leur laissant que juste de quoi vivre, six francs à prélever chaque année sur leur maigre budget, c'est une somme. Si on leur avait promis de leur en rendre douze tout de suite, ils n'auraient certainement pas hésité, mais mettre six francs par an au jeu et peut-être ne jamais les revoir, pensez-vous ! On est si peu riche qu'on ne peut se permettre de jeter l'argent par les fenêtres.

Mais la cause, la véritable cause qui a empêché les cultivateurs de Saint-Menoux et de Souvigny de se syndiquer en grand nombre, c'est certainement l'ignorance, entretenue avec soin par tous ceux qui profitent de notre travail.

C'est là le point faible, c'est sur ce point que tous nos efforts doivent se concentrer.

La troisième réunion eut lieu à Montoldre.

Ici, la tâche fut beaucoup plus facile, grâce aux efforts d'un homme instruit et intelligent, qui avait déjà fait comprendre à un grand nombre de terriens où était leur devoir, où était le chemin de l'émancipation.

L'accueil fait à Montoldre à notre camarade délégué fut cordial, familial même.

La réunion eut un succès immense pour une si petite commune.

Le Syndicat fut fondé entièrement ; son bon fonctionnement est assuré aujourd'hui.

Ne nous illusionnons pas. La tâche à accomplir, cette tâche de justice et d'émancipation, est formidable. Mais nous sommes tenaces. Réussirons-nous ? C'est ce que l'avenir nous apprendra. En attendant, travaillons quand même avec confiance... Haut les cœurs !

M. BERNARD.

—*—

Pour servir d'Introduction à une future Etude

—*—

M. Milcent a eu l'amabilité de m'adresser quelques numéros du *Bulletin Agricole et Commercial*, petite feuille hebdomadaire qu'il dirige conjointement avec M. de Gaulmyn — et je l'en remercie. Ce Bulletin représente un certain nombre de syndicats agricoles, syndicats fondés et dirigés par des propriétaires terriens, analogues je crois aux *syndicats jaunes* de l'industrie. Je les appellerai, moi, *syndicats d'évolution conservatrice* par opposition aux nôtres que je crois pouvoir qualifier de *syndicats d'évolution sociale*.

MM. Milcent et de Gaulmyn sont nos abonnés. Je n'ose dire qu'ils sont nos amis ; je serais même tenté de croire (qu'ils veuillent bien me pardonner cette mauvaise pensée) qu'ils ne s'intéressent à notre œuvre que pour mieux la combattre. N'importe, quand même cela serait — et je m'empresse de déclarer que je n'ai aucune preuve que cela soit — la très grande estime que je ressens pour eux n'en serait pas diminuée ; ou alors ils nous combattraient par des moyens perfides que je crois incompatibles avec leur caractère. Je les estime

parce que, propriétaires et bourgeois, ils s'intéressent à la vie paysanne, ce qui les différencie un peu des neuf dixièmes des gens de leur classe pour qui comptent seulement le luxe, les sports et la noce... Je les estime de reconnaître que les paysans sont les victimes de bien des injustices, d'en signaler quelques-unes et de demander qu'on les en libère. Lorsque par exemple M. Milcent écrit : « Le fermier qui a amélioré une terre devrait être récompensé par une indemnité de cette plus-value qui résulte de son travail et de ses efforts », il énonce une mesure d'élémentaire justice qui, à la Fédération, nous tient profondément à cœur. Et voilà un point au moins sur lequel une action commune de tous les syndicats pourrait s'exercer, sous la seule condition de remplacer « fermier » par « exploitant ».

J'ai trouvé aussi de bonnes choses — à côté de naïvetés énormes, dois-je ajouter — dans un article récent de M. Chambron, ingénieur agronome, industriel à Moulins et directeur de *l'Agriculteur Bourbonnais*, sur les Syndicats agricoles.

Je me propose, dans le prochain numéro, de suivre d'un peu plus près les articles-programmes de MM. Milcent et Chambron. Ce me sera l'occasion de préciser certains points de l'action que nous entendons suivre dans nos groupements purement paysans et d'apprécier certains faits essentiels de la vie agricole dans notre province que les syndicalistes bourgeois passent trop volontiers sous silence : questions des fermiers généraux, du système d'exploitation familiale, des logements insalubres, etc... J'espère que ces Messieurs ne partagent pas le dédain du polémiste-Léon Daudet à l'égard des *primaires* et qu'ils voudront bien me lire.

Dès aujourd'hui, je demande à M. Chambron de me montrer une séance de son syndicat idéal groupant : 1° les propriétaires qui veulent naturellement tirer de leurs biens le plus d'argent possible ; 2° les fermiers généraux qui veulent gagner beaucoup et pour cela s'efforcent d'obtenir de très bonnes conditions des propriétaires et d'en imposer de très mauvaises aux métayers exploitants ; 3° les métayers, pour qui la main-d'œuvre devient un problème de plus en plus difficile, leurs enfants ne voulant plus travailler pour la subsistance et l'abri, ainsi que cela s'était toujours fait jusqu'ici, et le prix des domestiques allant toujours croissant ; 4° les domestiques qui ont été cette année les *maîtres* du marché et obtiendront couramment 600 francs l'année prochaine, pour peu qu'ils veuillent s'entendre ; 5° les journaliers qui profitent quelque peu de l'augmentation générale des salaires mais restent quand même des parias qui doivent nourrir leur famille toute l'année et se nourrir eux-mêmes huit à neuf mois sur douze avec un gain maximum de 600 francs. Je laisse de côté les petits propriétaires et petits fermiers exploitants dont les intérêts sont encore différents et qui seront aussi du Syndicat. Et je demande à M. Chambron ce que seront les séances d'une assemblée groupant tant d'éléments opposés, tant d'intérêts absolument contradictoires ?

Si de telles assemblées étaient possibles, où on n'y ferait rien et, dans ce cas, à quoi bon les constituer ? où les malins y joueraient un rôle d'hypocrisie pitoyable et il y aurait des dupes : ceux qui savent besogner ferme mais ne savent pas s'exprimer et sont longs à comprendre, c'est-à-dire les travailleurs, les opprimés, les faibles ; en somme les meilleurs... Triste résultat...

Emile GUILLAUMIN.

AVIS

J'ai reçu le 26 Mai, quelques jours après la parution du numéro 2, deux lettres-articles assez bons, mais anonymes, qu'on me demandait d'insérer.

Je préviens les auteurs de ces lettres et ceux qui seraient tentés de les imiter, qu'en *aucun cas il ne sera tenu compte des documents anonymes*. Les articles ou communications peuvent être insérés sous le voile de l'anonymat si les auteurs le désirent, mais ils doivent au moins se faire connaître de celui qui assure la publication du journal. Agir autrement implique un manque de confiance qu'aucun gérant ne saurait admettre, que pour mon compte je n'admettrai jamais. Il est donc inutile de prendre la peine d'écrire et de faire les frais d'un timbre si on ne signe pas sa lettre, cette lettre étant destinée à être jetée au feu.

E. G.



AUTRE AVIS

Notre numéro 2 (Mai) est à peu près épuisé et nous avons dû refuser une commande de cent exemplaires faite par le Syndicat de Besson pour la propagande. Il n'en reste plus malgré cela qu'un dizaine ; nous les réservons aux dix premiers futurs abonnés. Après quoi, il ne nous sera plus possible de fournir la collection complète.

BIBLIOTHÈQUES

La souscription permanente ouverte par le *Travailleur Rural* pour l'œuvre des bibliothèques est restée sans résultat jusqu'à ce jour. Nous attendons encore le beau geste des hommes de cœur qui, s'intéressant au relèvement intellectuel et moral des paysans, voudront bien nous faire parvenir quelques dons, soit en argent, soit en nature (volumes, brochures, etc.). A vrai dire nous avons peur de l'attendre longtemps...

Le Ministre de l'Agriculture, sur la demande de Bernard, a bien voulu faire envoyer au Syndicat de Bourbon une quinzaine d'ouvrages de technique agricole. Nous l'en remercions vivement.

Le bureau du Syndicat de Bourbon, dans sa réunion du 24 juin, a voté une somme de 150 francs pour la création de la bibliothèque. Cela représente une quarantaine d'ouvrages reliés. Ils sont choisis ; la commande va être faite incessamment.

Le Conseil Municipal de Jaligny, sur la proposition du Maire, a voté une somme de 100 francs pour participer à la création de la bibliothèque du syndicat de cette commune. Nous offrons cet exemple à la méditation de tous les collègues républicains de M. le Maire de Jaligny et nous nous permettons de leur dire qu'ils devraient bien le suivre.

Émile Guillaumin offre deux exemplaires brochés de son livre *La Vie d'un Simple* et quatre de son livre *Tableaux Champêtres* (moitié à la Fédération, moitié au Syndicat de Bourbon).

ECHOS

MOUVEMENT SYNDICAL

Quelques dévoués camarades du Syndicat de Thionne se sont rendus le 20 mai à Jaligny pour tenter de former un Syndicat dans cette commune. Ils ont été très bien accueillis et la réussite a été complète. Quarante-et-un métayers se sont fait inscrire, soit la totalité *moins deux* des métayers de la commune. Au cours de leur première réunion les syndiqués ont décidé de refuser leur aide aux réfractaires pour le battage à la machine. Il est à prévoir que ceux-ci ne tarderont pas à suivre le mouvement. Le jeune Syndicat a adhéré sans retard à la Fédération.

Dans toute cette région de Jaligny, l'idée syndicale fait tache d'huile; l'enthousiasme est très grand et d'ici quelques mois, il y aura certainement un groupe d'établi dans chaque commune. Les fermiers généraux prennent peur. Ils sont doucereux pour ceux qui ne sont pas inscrits et font toutes sortes de promesses à ceux qui le sont. « Comment, disait l'un d'eux à un de ses métayers, tu crois, mon pauvre Gilbert, que ton Syndicat va conduire ton domaine et t'amener de meilleures récoltes? non, il n'en est pas capable, ceux qui vous montent le coup, ne connaissent pas l'agriculture. Viens donc à la maison me raconter ce qui te manque, ce que tu désires et je te l'accorderai. Est-ce une diminution de loyer que tu demandes? mais tu n'as pas besoin de ton Syndicat pour l'obtenir, je te la ferai quand tu voudras, à une condition c'est que tu te fasses rayer ». — « Ma fois, Monsieur, j'ai donné ma parole, je ne veux pas la retirer ». — « Prends garde Gilbert, ça pourrait te coûter cher, enfin j'espère que tu réfléchiras et que tu reviendras à de meilleurs sentiments ». — « Non monsieur n'y comptez pas, la Saint-Martin me fait pas peur! »

Voilà un bel exemple.

Grâce à la campagne active de quelques militants énergiques, un Syndicat s'est également constitué à Lafeline; et il a adhéré aussi à la Fédération. Cet exemple provoquera certainement d'autres créations de groupes dans la région du Montet et de Saint-Pourçain.

Nous avons reçu la communication suivante qui a été adressée, avec prière d'insérer à tous les journaux ouvriers :

MANŒUVRES ET MAÇONS ! ATTENTION !

Les camarades manœuvres et maçons de Lausanne (Vaud, Suisse) sont en grève; ils luttent pour conquérir la journée de neuf heures. Les grévistes sont organisés en Syndicat, en Fédération et font partie de l'Union ouvrière locale. Ces organisations les approuvent et les appuient énergiquement dans leur lutte contre le patronat. Avant la déclaration de la grève, plus de 2.000 maçons travaillaient à Lausanne. Ne voulant pas accorder la diminution des heures de

travail demandée par les grévistes, les entrepreneurs lausannois cherchent à recruter, à tout prix, des ouvriers pour remplacer nos camarades. Pour cela, ils font d'actives démarches en Suisse, en Belgique, en Italie et en France, principalement dans la Savoie, le Limousin et l'Auvergne.

Prolétaires de tous les pays! n'écoutez pas les alléchantes promesses des patrons lausannois. Que pas un maçon ou manoeuvre ne vienne à Lausanne (Vaud, Suisse). Nous serons obligés de traiter en renégats les ouvriers du dehors qui tenteraient de prendre la place des grévistes.

Soyons solidaires! En avant vers la diminution des heures de travail!

Union Ouvrière de Lausanne

EN BRIE

Terres à blé, à betteraves et à fourrages artificiels. Grandes fermes de 200 à 300 hectares. Les fermiers occupent des ouvriers au mois, charretiers, vachers, etc.; des journaliers du pays, à la journée ou à la semaine; enfin des tâcherons belges pour la levée des récoltes.

Une grève a éclaté le 7 mai à Tremblay-les-Gonnesse et s'est répandue rapidement dans une quinzaine de communes de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne. Elle a été très courte. Pendant que les grévistes d'un village allaient débaucher ceux du village voisin, leurs délégués traitaient avec les fermiers. La cessation du travail a duré trente-six heures au plus. Bien entendu le mouvement n'a touché que les deux catégories d'ouvriers sédentaires, les belges n'étant pas encore arrivés à cette époque. Voici quelles étaient les conditions avant la grève, et quels ont été les résultats obtenus:

L'ouvrier au mois gagnait de 80 à 90 francs, plus la jouissance d'un petit jardin qu'on lui laissait le temps de cultiver. — L'ouvrier à la journée gagnait 2 francs, 2 fr. 50, 2 fr. 75, selon ses capacités; et comme le précédent, il bénéficiait d'avantages accessoires.

La durée de la journée de travail varie suivant les saisons. Au printemps, par exemple, l'ouvrier agricole travaille de cinq à onze heures du matin (mise à part une demi-heure pour le petit déjeuner) et de une heure à sept heures du soir (mise à part une demi-heure pour le goûter). Dans les circonstances exceptionnelles, au temps de la moisson notamment, il peut peiner de deux heures du matin à neuf heures du soir; mais le salaire est alors accru dans des proportions correspondantes, et la rémunération de 10 journées peut égaler celle d'un mois ordinaire.

La grève a déterminé une hausse de tous les salaires, hausse très légèrement variable d'une commune à l'autre. Tous les ouvriers demandaient un prix quotidien et uniforme de 4 francs. Mais certains charretiers, qui gagnaient déjà cela et même plus, n'ont adhéré au mouvement que pour la forme.

A titre d'exemple, voici, résumée, la convention intervenue à Vinante entre fermiers et ouvriers:

A l'avenir les charretiers, bouviers, vachers gagneront 100 francs par mois.

Les journaliers gagneront 3 fr. 50 toute l'année. Pour ceux qui gagnaient moins de 3 francs par jour, le salaire est majoré de 20 %.

Les femmes gagneront 2 francs, au lieu de 1 fr. 25 ou 1 fr. 50, et elles ne

travailleront que de six heures du matin à sept heures du soir (mises à part deux heures pour le déjeuner).

En moyenne, dans la zone où s'est propagée la grève, les ouvriers au mois toucheront de 95 à 105 francs ; les journaliers, de 3 fr. à 3 fr. 50. C'est, en somme, une amélioration sensible que les uns et les autres ont obtenue et qui va leur prouver combien il est utile qu'ils ne se désintéressent plus du mouvement syndical. Ces améliorations de détail ne sont que peu de chose, en comparaison de l'œuvre d'émancipation à mener à bien, mais elles sont un excitant d'action, et cela double leur valeur.

Les fermiers briards peuvent être assimilés à nos fermiers généraux bourbonnais, encore qu'ils aient une responsabilité plus effective puisqu'ils s'occupent directement de l'exploitation.

Dans la Nièvre

Dans le but de parer au chômage causé par le développement de plus en plus grand du machinisme agricole, les travailleurs des champs des communes d'Azy-le-Vif, Luthenay-Uxeloup et de Fleury-sur-Loire, affiliés au syndicat des ouvriers bûcherons et agricoles de la région de Chantenay-Saint-Imbert (Nièvre), avaient résolu de ne plus travailler que 9 h. 1/2 par jour, au lieu de 14 ou 15 heures.

Là-dessus grande colère des propriétaires et fermiers de la région qui crièrent et menacèrent à qui mieux mieux, mais finirent quand même par consentir à recourir à l'arbitrage du juge de paix. Celui-ci consacra la journée de travail à 10 heures avec faculté d'user, en cas de nécessité, des heures supplémentaires, lesquelles seront payées au prorata du prix de l'heure convenu pour la journée réglementaire de travail. C'est-à-dire que, par exemple, lorsque le prix de la journée de 10 heures sera porté à 4 francs (soit 0 fr. 40 de l'heure) il sera ajouté à cette journée autant de fois 0 fr. 40 qu'il aura été fait d'heures supplémentaires. De plus la journée de travail ne pourra commencer qu'une demi-heure après le lever du soleil, lorsque celui-ci se lèvera avant 5 heures du matin, ni finir après son coucher. Cette journée sera coupée par des repos d'une demi-heure au déjeuner et au petit goûter, et de 2 heures au goûter.

A propos de Lapins

M. B..., fermier de la terre du Chainon, commune de Saint-Ennemond appartenant à M. le marquis d'A..., prétendant que les lapins pullulaient en nombre considérable dans les bois de son propriétaire et causaient des dégâts importants à ses récoltes, avait assigné ce dernier en paiement de 8,000 francs de dommages-intérêts devant le juge de paix de Moulins.

Statuant sur cette demande, ce magistrat avait, à la date du 7 mai 1905, rendu un jugement ordonnant une expertise, dont, par un autre jugement du 26 décembre suivant, il avait homologué les conclusions condamnant M. le marquis d'A... à payer à son fermier la somme de 1,431 fr., montant de l'indemnité fixée par les experts.

M. le marquis d'A... releva appel de cette décision et, il y a quelques jours, l'affaire était évoquée devant le tribunal civil, qui, après plaidoirie de M^e Monicat pour l'appelant et de M^e Chirol pour l'intimé, a rendu un jugement infirmant la décision du juge de paix.



Le Tribunal a estimé qu'il importait de rapporter la preuve que le nombre de lapins vivant dans les bois de M. le marquis d'A... était trop important et hors de proportions avec l'étendue de ces bois; que cette preuve n'avait pas été faite; qu'au contraire les débats avaient établi que le nombre des lapins n'était pas en disproportion avec l'importance des bois où ils vivent; que, d'autre part, le propriétaire de ces bois avait pris des mesures de destruction, telles que battues, furetage, défonçage de terriers et chasses pendant la période de fermeture; que, par suite, c'était à tort que le jugement entrepris avait déclaré la responsabilité de l'appelant et l'avait condamné à des dommages-intérêts envers B...

En conséquence, le Tribunal, réformant la décision du premier juge, a déchargé l'appelant des condamnations prononcées contre lui; ordonné la restitution de l'amende, condamné l'intimé aux dépens de première instance et d'appel.

Et maintenant, travaille, manant... pour les lapins de M. le Comte!

Musée des Aneries et des Canailleries

Des Coups de Cravache bien mérités

En revenant d'une foire de Moulins, dans un compartiment de 2^e classe de l'Économique, quelques bourgeois et un métayer de Bourbon-l'Archambault — fourvoyé parmi eux — devisaient de la pluie, du beau temps, des récoltes.

Pour se faire bien voir, sans doute, le métayer en question interpella un des Messieurs :

« Vous rappelez-vous, M. R., la belle récolte que nous avons faite l'année 189.?, Nous étions dans une de vos fermes à ce moment-là. Je me souviens que dans le champ des Noyers, les gerbes étaient si épaisses qu'on s'amusait à sauter de l'une sur l'autre. Vous sautiez bien, vous, Monsieur, mais moi, j'étais lourd et maladroit, si bien que pour me donner du courage, vous me cingliez les jambes avec votre cravache. »

On rit beaucoup de cette anecdote si gentiment rappelée, et le métayer avait l'air tout fier; pensez donc, se faire fouailler par son maître, quel honneur!

Toujours à propos des Elections

Dans une commune du canton de Chevagnes, le 6 mai dernier, on pouvait voir les gardes et régisseurs prendre les citoyens par le bras et les conduire, la carte d'électeur d'une main et le bulletin de l'autre jusqu'à l'urne, en surveillant tous leurs gestes. Impossible même de se moucher sans être soupçonné. On a pu voir aussi un cocher se rendre par ordre auprès d'un homme malade, alité, l'obliger à se lever, à monter en voiture et lui faire faire 6 kilomètres pour venir déposer dans l'urne un bulletin au nom du candidat réactionnaire. On a entendu aussi un futur garde dire à un régisseur : « Venez vite, M. D... ils vont nous l'accaparer », à propos d'un ouvrier suspect de républicanisme qu'ils ont pris chacun par un bras pour le conduire jusqu'à l'urne. A la suite des élections plu-

sieurs ouvriers ont été renvoyés de leur travail et un marchand tailleur a reçu congé...

Vive la liberté, messieurs!...

*
* *

Dans une autre commune du canton de Chevagnes, un riche propriétaire, quoique fils d'un proscrit de 1851, a cru devoir congédier brusquement l'un de ses métayers. Quelle faute avait donc commis le malheureux?

Personnellement, aucune. Seulement son fils, âgé de 21 ans révolus et par conséquent majeur, s'était permis de manifester publiquement ses opinions républicaines dans une réunion de M. Bardonnnet. Songez donc, il avait osé rappeler les crimes des régimes déchus et dévoiler les mensonges des libéraux! Ceci a suffi amplement pour qu'il fut dénoncé immédiatement et que son père fût sacrifié.

Pourtant, l'intransigent propriétaire ne s'est pas toujours conduit de la sorte. On raconte, en effet, qu'il y a quelque 20 ans, il accepta un métayer que ses idées avancées avaient fait renvoyer d'un domaine voisin. Ce que c'est, quand même, que l'effet de l'entourage et... du temps!

Eh oui, aujourd'hui les pires aristos sont souvent les derniers entrés dans la carrière. Quand le singe se mêle de prendre la peau du tigre...

Retournons-nous en arrière?

Il y a quelque temps, un métayer de la commune de Bourbon, rentrant chez lui, trouva ses brebis vendues. Le patron avait envoyé deux bouchers voir ses bêtes, l'un comme vendeur, l'autre comme acheteur. Vous pensez si le marché avait été vite conclu...

Mais, lorsqu'il fallut régler, le métayer constata que ses ouailles avaient été livrées à un prix ne dépassant guère la moitié de leur valeur. Comme l'entente n'existait déjà guère entre les associés!!! — le métayer quitte pour la Saint-Martin prochaine — l'animosité s'envenima et ça n'alla plus du tout.

Lorsqu'il fallut lever les foins, on fit au métayer toutes les misères possibles; naturellement son travail n'en fut que moins soigné; aussi pour le forcer à mieux travailler le fermier imagina-t-il de payer un ouvrier *pour le faire surveiller*. Et ce malheureux chien de garde prit si bien son rôle au sérieux qu'il alla jusqu'à menacer de sa fourche, de cette fourche dont il ne se servait pas..., le métayer, sa femme et ses enfants lesquels naturellement regimbèrent...

Survint le garde: — dans une organisation terrienne complète, il y a toujours un garde, — celui-ci voulut parler en maître et, n'arrivant pas à se faire obéir par les injures, il sortit son revolver de sa poche, l'arma et menaça toute la famille. La gendarmerie prévenue se borna à passer une semonce au garde.

Sitôt les foins rentrés, le maître fit venir les serruriers et clôturer par des treillis tous les fenils. De plus en plus fort comme on voit... Que se passera-t-il encore d'ici la Saint-Martin?

Les Idées de deux hommes intelligents...

En mai, à un banquet familial, dans une ferme de la commune de Lafeline. Durant le repas la conversation tomba sur les syndicats agricoles, la fondation du groupe de Lafeline, son utilité, son idéal de justice et de fraternité, etc. Soudain, un invité l'air très en colère interpella vivement le camarade qui

parlait : « Vous vous êtes syndiqués pour faire diminuer les prix de locations des biens ? Tas d'imbéciles, vous croyez que les propriétaires sont si bêtes que cela de vous diminuer ? N'êtes vous pas assez heureux maintenant ? Autrefois vous n'aviez pas tant de bien-être qu'aujourd'hui, il fallait bien que vous fassiez. Vous feriez bien mieux de vous syndiquer pour faire baisser les domestiques, les ouvriers à qui l'on f..... des tas d'argent à la gueule. Jamais, non jamais, on ne fera croire que ces derniers sont capables de produire autant qu'ils gagnent. C'est de l'argent volé qu'on leur donne. »

Un autre, petit fermier exploitant — qui a acquis une certaine notoriété dans le pays pour être allé il y a deux ans, demander à son propriétaire la permission de se présenter aux élections municipales sur une liste réactionnaire — prit la parole à son tour : « Votre syndicat, dit-il, ne réussira pas à faire diminuer les biens, car jamais les cultivateurs ne seront assez d'accord pour y adhérer en grand nombre ; ceux qui seront bien placés vous ne les aurez jamais. D'abord, pour mon compte personnel, je sais bien que je ne me syndiquerai pas de sitôt. Je suis bien placé, je mange mon saoul, je gagne de l'argent, donc je ne veux pas me mettre en désaccord avec mon maître. Il me mettrait à la porte, d'autres prendraient mon domaine et moi je baillerais. »

Le nombre de ceux qui raisonnent ainsi est considérable... Et c'est triste, bien triste...

Causette

Deux Messieurs — l'un à la fois fermier général et propriétaire, l'autre propriétaire seulement — s'entretiennent, au plan de foire de Bourbon, des Syndicats de Cultivateurs.

— Que pensez-vous de tout ce remue-ménage de paysans ?

— Pas grand chose de bon, assurément, mais nous ne risquons encore rien, ils ne s'entendent pas assez, ils sont trop bêtes !

— Oui, et puis il y a un moyen, sinon de les arrêter, du moins de les entraver, c'est d'entretenir sourdement la discorde parmi eux.

C'est entendu, Messieurs, nous retiendrons l'aveu.

Echos du Premier Mai

Aux alentours du Premier Mai, un fermier général devisait un soir avec le métayer de sa cour et — ce qui n'est pourtant pas son habitude — s'épanchait en toute franchise :

— Ces ouvriers des villes, quel tas de canailles et de *feignants* ! C'est des coups de fusil qu'il leur faudrait. Je ne sais pas pourquoi on les ménage tant !

Doux bonhomme, va...

Le véritable salaire du bien est de l'avoir fait et il n'y a hors de la vertu aucun prix digne d'elle. Laissons aux âmes vulgaires, pour soutenir leurs vils courages, la crainte du châtement et l'espoir de la récompense. N'aimons dans la vertu que la vertu elle-même.

ANATOLE FRANCE.

HUMANITÉ BOURGEOISE

Je me suis trouvé à même de constater à trois reprises différentes la lâcheté d'un fermier général de notre région vis-à-vis d'une famille de métayers de Franchesse, les M... (ils étaient deux frères communs).

C'était pour la première fois un jour de foire de Moulins — mars 1902 — si j'ai bonne mémoire. La distance qui sépare la petite commune de Franchesse du chef-lieu nécessite, lorsqu'on est obligé de parcourir le chemin à pied et surtout lorsqu'on y conduit du bétail, au moins huit heures de marche. Et les foires de Moulins de cette époque s'ouvraient à huit heures. Il fallait donc partir à minuit.

Il était exactement 7 h. 45 lorsque M... arriva au champ de foire. A cette heure-là, les cultivateurs des communes environnantes ont presque tous emplacé leurs bestiaux, de sorte que les survenants sont obligés de prendre les places qui restent.

Au moment précis où M... attachait son châtron à la barre, arrive son *exploiteur*, qui lui dit d'un air autoritaire et brutal :

— Ce n'est pas ici ta place, tu vas enlever ce taureau et le conduire ailleurs.

— Mais, répliqua timidement M..., je ne puis le changer de place à présent, toutes les barres sont au complet.

Cette juste réflexion eut le don d'exaspérer le cher monsieur qui n'admet pas les répliques de ses métayers ; aussi lui lança-t-il d'un accent furieux cette autre apostrophe :

— Je m'en fous ! enlevez-le quand même... s'il n'y a plus de place vous en chercherez, il fallait arriver plutôt, fainéant que vous êtes.

Sans mot dire, avec seulement un haussement d'épaules, ce pauvre martyr de la glèbe détacha son châtron et chercha une autre place.

Neuf mois après, premier lundi de décembre, l'une des plus grosses foires aux porcs de Bourbon-l'Archambault, il eut encore le malheur de ne pas arriver assez tôt, selon les désirs de son tyran, pour emplacer sa marchandise.

Cette fois, la distance à parcourir était de 11 kilomètres environ, et tout le monde sait que les « habillés de soie » ne vont pas vite, que très souvent même ils ne peuvent parcourir un aussi long trajet. Il est bon de noter en passant que M. . était arrivé bien avant l'ouverture de la foire et, comme à Moulins, il s'était mis où il y avait de la place.

C'était dans le bas du champ de foire, je me trouvais juste à côté. Arrive tout-à-coup l'intéressant personnage.

— Comment c'est ici que vous êtes ! vous ne pouviez pas rester en haut sans venir vous fourrer dans ce trou où les marchands ne passent pas ! comment voulez-vous que je puisse vendre vos cochons ici.... enlevez-les de suite et montez-les en haut, espèce d'imbécile, de c.... etc.

Silencieux et triste des larmes de colère et de chagrin emplissant ses yeux, M... exécuta l'ordre de son maître.

A la fin de la foire je m'en fus le trouver, et lui demandai combien ses porcs avaient été vendus.

— 48 francs le cent me répondit-il.

Et bien, moi qui *suis resté dans ce trou où les marchands ne passent pas*, j'ai vendu les miens 48 fr. 50, ce qui prouve que ton maître ne connaît absolument rien et que le déplacement qu'il t'a fait faire n'avait d'autre but que de te faire savoir qu'il s'intitule non-seulement maître absolu de ce que tu produis, mais encore que tu dois lui obéir sans réplique.

Ceci se passait deux ans environ avant la formation de notre Syndicat de Bourbon ; aussi, dès que le plus jeune des frères M... apprit qu'un Syndicat était formé, s'empressa-t-il d'y adhérer ; peu de temps après une section analogue étant formée à Franchesse, M... passa à cette section. Mais hélas !... la mort semble frapper de préférence ceux qui ont le courage de défendre leurs droits... Atteint d'une maladie qui ne pardonne pas M..., succomba peu de temps après. C'était dans l'espace de deux ans le quatrième deuil qui frappait cette honorable famille de travailleurs. Bien que, depuis de longues années déjà la famille M... eut par un travail incessant, réalisé de gros bénéfices à l'insolent dont j'ai parlé plus haut, celui-ci trouvant que les bras se faisaient rares à la ferme, donna congé à la veuve et au frère survivant : mise à la porte sans motifs, inattendue brutale.

Il ne s'en tint pas là.

A leur sortie du domaine il leur imposa un état des lieux, ce qui lui rapporta, je crois, 150 francs.

Il leur fit payer en outre 150 francs encore pour quatre mille de luzerne *leur appartenant*, qu'ils avaient eu le tort de mettre à couvert pour la faire manger. On dit qu'il était dans son droit, que la loi est ainsi faite. Et l'on sait que la justice et la loi, ne vont pas souvent de pair, pour ce qui touche les travailleurs.

Il fallut enfin régler les comptes de fin d'année.

Le monsieur fit mander chez lui la veuve M... et son beau-frère. Ils se rendirent à cet appel croyant cette fois en avoir fini ! *Pas du tout !* une autre déception les attendait.

Le parasite, presque millionnaire, ne se trouvait, à son dire, pas le sou à la maison et ne pouvait leur donner la petite somme qui leur revenait.

Trois jours après les M... recevaient de M^o X... notaire à Bourbon, une invitation à aller chercher en son étude la somme de..... que M. Z... — le maître — avait déposée entre ses mains.

Ils se rendirent à l'étude. Là, le notaire leur déclara qu'il allait retenir ses honoraires et les droits de succession du mort, 37 fr. 50.

Ce fut tout : cette fois le maître avait enfin satisfait toute sa vengeance. Non ! quand j'entends toute la bande des financiers et des capitalistes se poser en défenseurs des prolétaires, et dire que ceux qui se groupent pour lutter contre de tels procédés sont des malhonnêtes, des persécuteurs et des fainéants, eh bien je suis révolté, indigné : car c'est bien, ou je ne m'y connais pas, le comble de l'hypocrisie !

Camarades, serrez les rangs autour de la bannière syndicale, seule capable de briser vos fers d'esclave et de faire profiter chacun du travail qu'il aura accompli !

HENRI SANS-GÈNE.

UNE LIGUE

Contre la Désertion des Campagnes

Un instituteur du XX^e arrondissement de Paris, M. Pareille, vient de créer une Ligue qui se propose : 1^o d'arrêter l'émigration des populations vers les villes ; 2^o de provoquer un mouvement en sens contraire et de repeupler les campagnes avec le trop-plein des villes.

A un journaliste qui l'interrogeait récemment, M. Pareille a fait les déclarations suivantes :

« Il faut que l'homme des champs cesse d'être bafoué et ridiculisé comme il l'a souvent été si injustement dans notre pays. Aujourd'hui, du reste, il est l'égal du citadin au point de vue intellectuel, car l'instruction est partout répandue. Nous ouvrirons le Livre d'Or des paysans et des ouvriers, et l'on verra combien ce peuple, si souvent méprisé et calomnié, recèle de vertus profondes et de forces morales.

Si le paysan quitte sa terre, c'est qu'il ne la connaît pas. Pour qu'il s'attache indéfiniment, il faut qu'on lui apprenne ce qu'elle lui offre en retour de ce qu'il donne. En France, nous sommes insuffisamment organisés pour donner aux cultivateurs les notions indispensables. A l'étranger, il n'en est pas de même. En Angleterre, en Allemagne, aux Etats-Unis, on compte dans toutes les provinces des écoles pour enseigner non seulement aux hommes, mais encore aux femmes, les travaux du ménage et les travaux agricoles. En Belgique, il existe même des écoles volantes, qui vont répandre la lumière dans toutes les localités.

Le paysan français, ne sachant pas, se décourage. Il se laisse fasciner par l'attrait d'une tâche régulière, d'un salaire fixe ; il se laisse tenter par la cohésion chaque jour plus absolue des unités prolétariennes des grands centres, sans soupçonner qu'un même principe d'association peut unir les hommes des campagnes, et que les mains peuvent se tendre d'un champ à l'autre par-dessus les haies.

Et il part, délaissant l'air pur et vivifiant des campagnes pour l'atmosphère empestée des grandes villes et la réclusion des ateliers et des bureaux.

Mal préparé à la vie agitée des villes, il se laisse bientôt aller à la dérive ; la misère, l'hôpital, quelquefois l'alcoolisme et la prison le guettent... Mais cet exemple n'empêche pas l'invasion.

C'est pour remédier à cet état de choses, que nous avons fondé cette ligue qui compte déjà plusieurs sections dans les départements.

Nos deux moyens d'action principaux sont : 1^o rapatrier les malheureux qui sont venus des provinces à Paris ou dans tout grand centre ; 2^o retenir dans les campagnes les habitants qui y sont actuellement.

Les rapatriés, après une enquête sérieuse par les délégués de quartier et de section, reçoivent simplement leur billet de chemin de fer et, au besoin, quelques subsistances. Ils sont reçus à leur arrivée dans leur pays par le comité de la région qui doit leur prêter un appui matériel et moral, afin de les mettre le plus tôt possible en état de gagner honorablement leur vie.

Pour la seconde partie de notre tâche, nous aurons recours aux con-

férences, aux affiches, aux brochures, aux articles de journaux, aux congrès, etc. Nous nous efforcerons de répandre la petite industrie familiale, c'est-à-dire que nous enseignerons aux habitants des campagnes ce qu'ils peuvent faire dans leur famille pendant les jours de chômage et les longues soirées d'hiver pour augmenter leurs ressources. Chaque fois que la nécessité s'en fera sentir, la société ouvrira des cours se rapportant à la vie rurale, tels que cours d'agriculture, d'horticulture, d'élevage, d'arboriculture, d'hygiène, de législation rurale, etc.

La Ligue, d'autre part, encouragera les syndicats agricoles existants et provoquera la création de nouveaux, car seuls ces syndicats peuvent mettre les hommes des champs à l'abri des accapareurs et leur permettre de vendre avantageusement et facilement leurs produits. Elle patronnera également les mutualités agricoles et emploiera tous les moyens légaux en son pouvoir pour que l'on arrive à diminuer les impôts qui pèsent si lourdement sur la petite exploitation agricole. En un mot, notre ligue sera comme la tutrice de la petite propriété et fera tous ses efforts pour que la France compte le plus grand nombre possible de travailleurs possédant maison, jardin, champ et vigne et vivant ainsi, libres et heureux avec les produits de la terre qu'ils auront cultivée.

Voilà ce que nous avons l'intention de faire.

En outre, nous travaillerons de toutes nos forces à la décentralisation des arts, des lettres et de l'industrie. Nous détruirons ce préjugé néfaste qui fait que l'agriculture est regardée chez nous comme un métier inférieur, tandis qu'elle est en réalité le plus noble et le plus utile à tous. Nous enseignerons le respect des travaux des champs et de tous les travaux manuels.

Grâce à l'influence bienfaisante de notre œuvre, l'on verra surgir, nous l'espérons, une génération d'écrivains chantant, célébrant les charmes de la vie champêtre et peignant les misères de la grande ville.»

M. Pareille nous semble être un doux utopiste qui voit de près chaque jour les misères atroces d'un quartier ouvrier de la grande ville, mais qui se fait de la vie des prolétaires ruraux une idée très fautive : en effet, il paraît ignorer la source de tout le mal qui est dans les conditions déplorablement faites aux vrais travailleurs par les possesseurs du sol et par les intermédiaires.

M. Pareille voit la vie des travailleurs ruraux non telle qu'elle est, mais telle qu'elle devrait être. Ces réserves faites, qu'il nous soit permis de souhaiter la réalisation à bref délai des idées émises par cet homme généreux et qui aime la terre. Oui, plus d'instruction, plus d'union, tout est là... Avec cela, nous obtiendrons certainement la vie telle qu'elle devrait être, une vie préférable à celle de l'ouvrier d'usine et du petit employé, et les meilleurs d'entre les terriens qui désertent aujourd'hui conserveront à la terre leur intelligence et leurs bras.

Pensées à Méditer

Oui, une société qui admet la misère, oui une humanité qui admet la guerre, me semble une société, une humanité inférieure ; et c'est vers l'humanité d'en haut que je tends : société sans rois, humanité sans frontières.

VICTOR HUGO.

Il y a toujours des gens qui, chaque année, déclarent n'avoir jamais vu un temps aussi déplorable. On oublie vite les orages passés.

MASCART.

Le milieu social idéal, c'est celui où tout homme voulant travailler serait assuré d'un labeur loyal et convenable, d'une maison saine et belle, de moments de loisir pour le corps et pour l'esprit.

WILLIAM MORRIS.

Que celui dont le travail est tout d'esprit ne se laisse pas engourdir les bras et les jambes. Et que celui qui gagne son pain à la sueur de ses bras n'oublie pas par contre de cultiver son esprit et d'étudier ses pensées.

(Proverbe anglais.)

—★—

LECTURE

En Vendée

La chaumine, faite d'un rez-de-chaussée, avec une seule porte, une seule fenêtre étroite comme l'ouverture d'un judas, paraît s'enfoncer dans la terre grasse; le toit de chaume, noirci par les pluies, verdi par les mousses et les herbes, retombe pesamment sur les murailles, touche presque le sol. L'étable et la maison se serrent l'une contre l'autre, mêlant leurs chaleurs et leurs odeurs, confondues, se faisant petites et humbles, au milieu de la campagne immense. A travers les fissures du volet mal clos, de la porte fermée au loquet, une obscure lumière filtre tristement, et bientôt, la nuit à peine commencée, le jour luttant encore à l'horizon, tout s'éteint; la maison n'est plus qu'une tache livide sur la noirceur envahissante. Après sa nourriture vite absorbée, l'homme, lassé par la marche et par le travail des bras, les yeux lourds, le corps trébuchant, s'est jeté, déjà dormant, sur la paille où jamais le rêve ne le visite. Durci par l'habitude, vaincu par la fatigue, il n'a pas éprouvé le besoin de réflexion qui assaille, à la fin de la journée, celui qui a donné tout son temps à l'action. La mélancolie de la nuit qui tombe n'a pas suscité chez lui une idée embryonnaire sur l'ensemble des choses où il vit et sur sa condition particulière. La curiosité du nouveau, le désir du changement, la recherche du mieux, qui partout excitent et agitent l'homme, n'ont pas hanté son cerveau inhabile à penser. Et de fait, peut-il en être autrement? L'homme est là bien seul, et jamais il ne pourra connaître le tourment des foules. La grande route passe devant chez lui, sait-il où elle va, sait-il qu'elle conduit partout, qu'elle est un moyen de communiquer avec tous les autres hommes? Pour lui, elle ne mène qu'au marché de la ville voisine. Et de cette ville, il sait seulement que les maisons y sont plus rapprochées qu'aux champs, et que les hommes de loi y habitent. Il flaire là, derrière les panonceaux des notaires, les écussons des huissiers, derrière la porte de la mairie et de la justice de paix, des ennemis de

son repos et de son argent; il vend sa bête et son beurre, et s'en retourne chez lui sans vouloir en connaître davantage.

Il ne sait pas lire, et quand un journal, un livre aurait pour lui une signification, serait-il plus avancé? L'imprimé est rare dans les campagnes, le journal distribué au hasard en période de propagande électorale, l'almanach grossièrement fabriqué, acheté au colporteur, sont pour le paysan des grimoires à peu près indéchiffrables. Le grand avantage de la lecture d'un journal ou d'un livre, c'est que cette lecture est instigatrice : après un livre, il faut en lire un autre, puis un autre, et toujours ainsi, sans jamais un arrêt; un renseignement appelle un autre renseignement, une idée éveille une autre idée. Qui expliquera au paysan la page, la ligne, le mot incompréhensible? Où l'instituteur? Où le dictionnaire? Le mot devant lequel le lecteur sans savoir trébuche, emporte tout le reste avec lui; un enfant qui s'essaye à marcher seul ne sort pas du trou dans lequel il tombe.

C'est donc aux champs qu'il faut observer le paysan pour le voir pensant et agissant? Peut-être. Sans doute il a une manière de sentir et de voir qui s'adapte aux choses de la terre. Mais là encore, en réalité, il apparaît inconscient et machinal. Ignorant des expériences faites, des progrès obtenus, peu chercheur d'améliorations, il creuse son sillon comme un bœuf, ne prévoit guère, et reste à peu près fermé aux leçons qui sortent des choses. Il est l'esclave de la terre plutôt que le maître.

Le paysan vendéen est marqué des mêmes caractères généraux que les paysans de toutes les latitudes. Sa vie se passe dans le même âpre et incessant combat contre cette terre qui se défend terriblement, qui échappe à l'homme s'il la quitte seulement du regard, qui lance ses armées de parasites à l'assaut de ce qu'il a semé. Aussi l'homme vit-il attaché, rivé à cette glèbe ennemie, il la crève, la retourne, la travaille sans cesse, il la chauffe, il la refroidit, jusqu'à ce qu'il l'ait rendue malléable et soumise. Aussi aime-t-il, comme un trésor qu'il aurait découvert, l'argent qu'il a arraché de ces dures entrailles dans lesquelles il lui faut fouiller à pleines mains. Riche, il ne change rien à son vêtement, à sa nourriture, à l'ameublement de sa métairie, il ajoute le champ au champ, la vigne au bois, l'argent qui est venu de la terre retourne à la terre.

(A Suivre).

GUSTAVE GEFFROY.



A Lire

Journal de Montluçon, politique, littéraire, agricole, commercial, etc. 15, avenue de la Gare, Montluçon. Prix de l'abonnement pour l'Allier et les limitrophes : 5 francs par an et non 6 francs comme il a été dit par erreur dans le précédent numéro.

Les Temps Nouveaux, 4, rue Broca, Paris, V^e. L'abonnement est maintenant de 8 francs par an au lieu de 6 francs. Cette publication hebdomadaire est celle qui renseigne le mieux sur le mouvement ouvrier dans tous les pays du monde. Elle combat toutes les formes de tyrannie et toutes les formes d'inconscience. Son idéal « l'individu libre dans la Société libre » est l'idéal libertaire ou anarchiste ; les ignorants peuvent s'effrayer de ces mots, il n'y a pas de quoi : tout ce qui tend vers le plein épanouissement des facultés individuelles est bon et doit être encouragé parce que les individus meilleurs créeront forcément une Société meilleure. Et qui peut dire que l'idéal libertaire soit plus utopique que l'idéal collectiviste ? La lecture des *Temps Nouveaux* est à recommander particulièrement à ceux qui mettent toute leur foi dans la politique et conséquemment dans l'Etat pour leur montrer combien il se fourvoient. Les *Temps Nouveaux* donnent un supplément littéraire, composé d'extraits très bien choisis d'œuvres des penseurs de tous les pays et de toutes les époques.

Les Temps Nouveaux, publient aussi des brochures de propagande, dont plusieurs sont très intéressantes. Signalons notamment : *L'Etat, son Rôle Historique*, par P. KROPOTKINE ; une brochure, 0 fr. 25 franco par la poste.

Dans cette brochure, l'auteur traite, en passant, du rôle des communes et des corporations et jette un peu de clarté sur ces questions tant embrouillées par les historiens bourgeois.

Et aussi : *A mon Frère le Paysan*, par E. RECLUS.

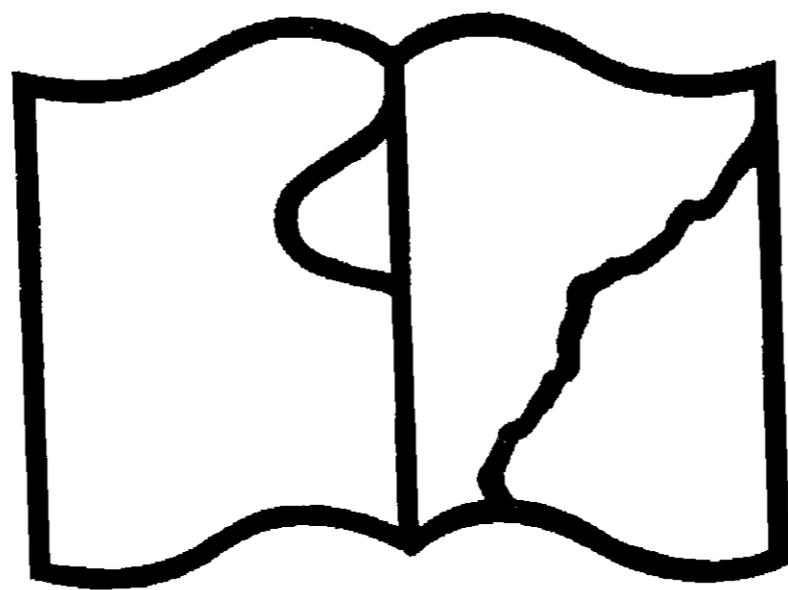
Entre Paysans, par MALATESTA.

Les deux Méthodes du Syndicalisme, par DELESALLE. — Par la poste, 0 fr. 15 chacune.

La Revue Syndicaliste, Ed. CORNÉLY, éditeur, 101, rue de Vaugirard, Paris. Une fois par mois. Abonnement 2 fr. 40 par an. Articles et documents très sérieux sur le mouvement syndicaliste en France et à l'Etranger.

L'Effort Coopératif, bulletin mensuel de la Société Coopérative de la région parisienne, 84, rue Barrault, Paris (XIII^e). Abonnement : 3 francs par an. Le mouvement corporatif marche de pair avec le mouvement syndical. Il a déjà pris une grande extension à Paris et aux environs. On s'en convaincra en lisant ce bulletin ; on y trouvera, avec les détails du fonctionnement de l'association, maintes choses intéressantes.

Rappelons **Les Cahiers de l'Université Populaire**, 157, faubourg Saint-Antoine, Paris, V^e, paraissant une fois par mois. Abonnement : 5 francs par an ; pour les bibliothèques populaires : 4 francs. Publication scientifique, littéraire et sociale, très intéressante. Nous y reviendrons.



Texte détérioré — reliure défectueuse
NF Z 43-120-11

Le TRAVAILLEUR RURAL

est en Vente :

A MOULINS, chez **M^{me} Desvaux**, rue d'Allier.

A BOURBON, chez **MM. Simonnet et Bernadat**, Aubergistes.

A FRANCHESSE, chez **M. Lafay**, Buraliste.

A SAINT-PLAISIR, chez **M. Giraud**. Marchand de journaux.

A YGRANDE, chez **M. Nicolas**, Buraliste.

A SAINT-AUBIN, chez **M. Lalot**, Buraliste.

A GENNETINES, chez **M. Duvernois**, Charron.

A LUSIGNY, chez **M. Voisin**, Buraliste.

A THIONNE, chez **M. Pejoux**, Buraliste.

A VALMAS, chez **M. Bouard**, Buraliste.

A JALIGNY, chez **M. Brossut**, Buraliste.

A LAFELINE, chez **M. Ribier**, Sabotier.

A CESSET, chez **M. Grandjean**.



A large, stylized handwritten signature in black ink, reading "Emile Guillaumin".